

NOTE DE PRÉSENTATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION
EXERCICE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2025

Au titre de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, l'Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) se doit de transmettre, pour prise d'acte aux communes membres, le rapport d'activité ainsi que le compte administratif annuel.

Cœur d'Essonne Aggomération a, de fait, adressé à la commune son rapport d'activité pour l'année 2024, accompagné du compte administratif correspondant.

Après avoir rappelé les compétences de l'EPCI, le rapport d'activité 2024 présente les principales actions menées au cours de l'année ainsi que les perspectives 2025. L'ensemble de ces actions s'articule autour d'axes thématiques en cohérence avec un document stratégique majeur, adopté le 15 janvier 2019 : le Projet de territoire 2030. Les orientations de ce projet sont inscrites au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) afin d'en renforcer la mise en œuvre.

L'année 2024 a notamment été marquée par :

- le lancement des travaux du pôle gare de Marolles-en-Hurepoix ;
- l'adoption du Plan climat air énergie territorial (42 actions) ;
- le lancement du village de l'innovation sur La Base 217, dédié aux secteurs du drone et des technologies de pointe ;
- la poursuite du déploiement du Plan vélo ;
- ainsi que la plantation de près de 3 000 arbres.

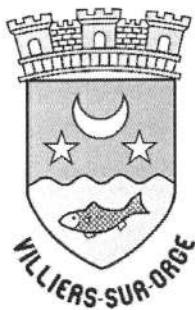
Les services de proximité ont assuré plus de 1 500 interventions de voirie et 2 500 interventions d'assainissement. Les équipements culturels et sportifs ont quant à eux enregistré 467 000 entrées en piscines et 36 400 inscrits en médiathèques.

Sur le plan budgétaire, l'année 2024 se compose d'un budget principal de 168 163 236 € en fonctionnement et de 101 547 754 € en investissement, complété par sept budgets annexes :

- Assainissement : 31 217 968 €
- Base 217 : 23 940 126 €
- Espace Jules Verne : 2 943 457 €
- Programme Sésame : 1 313 151 €
- Parcs d'activités : 2 664 920 €
- Hôtel d'entreprises : 413 545 €
- Office de tourisme : 330 000 €

Soit un budget total de 332 183 230 € pour l'année 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer en ce sens.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-035**

Objet :

**Rapport d'activité et
compte administratif de la
CDEA (exercice 2024)**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 décembre à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Rapporteur :

Gilles FRAYSSE

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

Commission plénière :

Le 25 novembre 2025

Absents représentés :

S. DAVID a donné pourvoir à B. ESTREMANHO ; J. DJENAIDI a donné pourvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pourvoir à F. DA SILVA ; H. KÉRIVEL a donné pourvoir à I. LAFAYE ; C. MARTIN a donné pourvoir A. BELLANGER ; M. PROVOTAL a donné pourvoir à C. BOUËTARD ; C. SABRI a donné pourvoir à P. WITTERKERTH ;

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-39 ;

VU la création de Cœur d'Essonne Agglomération en date du 1^{er} janvier 2016 née de la fusion entre la Communauté de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ;

VU le rapport d'activité relatif à l'exercice 2024 de l'EPCI Cœur d'Essonne Agglomération ;

CONSIDÉRANT que la commune est membre de l'EPCI Cœur d'Essonne Agglomération ;

CONSIDÉRANT que réglementairement, les organes délibérants des Collectivités Territoriales membres de l'EPCI doivent prendre connaissance du rapport d'activité et du compte administratif de l'EPCI arrêté par l'établissement public ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission plénière du 25 novembre 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	18
Représentés	7
Votants	25

PREND ACTE du rapport d'activité et du budget de l'EPCI Cœur d'Essonne Agglomération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 09 décembre 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr